

Paris, le 27 août 2021

**Guislain DAVID**  
**Arnaud MALAÏSÉ**  
**Nicolas WALLET**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Comme chaque année depuis 2013, les concours de recrutement des professeur·es des écoles ont été marqués par des recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission. La publication des résultats par académie laisse apparaître une perte de 504 postes, principalement dans les académies de Créteil et Versailles. Les années précédentes, le concours supplémentaire organisé dans ces deux académies semblait permettre de compenser en partie ces pertes. Pourtant, cette année, vous avez choisi de ne pas reconduire ce concours supplémentaire dans l'académie de Versailles.

A ces pertes de postes, s'ajoutent les désistements sur liste principale de lauréat·es refusant le bénéfice du concours. Ces désistements doivent être compensés par le recours aux listes complémentaires.

Or, certaines académies, comme par exemple Créteil et Versailles, n'ont pu établir de listes complémentaires faute de candidat·es. L'académie de Limoges, quant à elle, fait le choix, depuis 2018, de ne pas en mettre en place malgré les besoins.

Pour le SNUipp-FSU, il serait inacceptable que pour le neuvième concours consécutif, des recrutements soient perdus et que les besoins soient pourvus par le recours à des personnel·es contractuel·es.

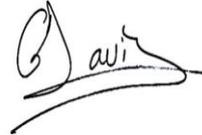
Nous vous demandons donc de garantir que les rectorats aient recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins, y compris pour le concours supplémentaire de Créteil et, si nécessaire, de les abonder, afin d'endiguer le recours aux contractuel·es. Les académies doivent également pouvoir recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des lauréat·es. Nous vous demandons également de garantir que ces recours à la liste complémentaire puissent être effectués durant tout le mois de septembre afin de pallier aux démissions éventuelles.

Plus largement, nous sollicitons à nouveau l'ouverture de discussions pour travailler à la mise en place de véritables pré-recrutements, sans contre-partie de travail dans les écoles, et avec les garanties statutaires et de formation permettant d'augmenter le vivier, de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement, et de sécuriser les parcours des étudiant·es voulant devenir professeur·e des écoles.

Cette situation de crise ne peut perdurer. Il en va de la qualité du service public d'Éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, que nos exigences sont le fruit de notre attachement à un service public d'Éducation de qualité, égal sur tout le territoire.

**Pour le Co-secrétariat  
Guislaine David**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David', with a long horizontal flourish underneath.